



Saint-Etienne le 22 novembre 2024

Tarif 2025

Cher client,

Nous vous informons qu'à partir du 1er janvier 2025, une hausse de 3,5% sera appliquée sur nos tarifs des services suivants :

- Epreuve des armes
- Epreuve des munitions
- Neutralisation des armes
- Expertise des armes anciennes
- Expertise des armes d'alarme et de signalisation

Cela concerne les prestations ainsi que les frais annexes associés, y compris les frais de port.

Cette augmentation de 3,5% reflète la hausse des coûts à laquelle le Banc National d'Epreuve doit faire face pour l'exécution de ses prestations.

Certains tarifs de prestation ou des frais annexes ont dû malheureusement être augmentés de plus de 3,5% pour intégrer des augmentations plus importantes ; les prix avec des hausses différentes de 3,5% sont marqués d'un (*) dans nos tarifs. Pour les épreuves d'armes, certains tarifs ont aussi été revus par souci de cohérence ; les variations de prix pour ces derniers sont indiquées en clair.

Les tarifs des commandes et devis dont les prestations seront réalisées en 2024 resteront inchangés.

Les devis émis avant fin 2024 dont les prestations seront effectuées en 2025 intégreront cette augmentation.

Le minimum facturable pour 2025 est de 35,00 € H.T.

Vous pourrez sous peu consulter ces nouveaux tarifs sur notre site internet : www.banc-epreuve.fr

Votre chargé d'affaire reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Bien cordialement.

Jean-Marie Berthel
Directeur